NOTE D'INFORMATION

ALIF I

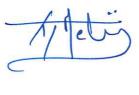
Nature juridique **FCP**

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19047 en date du 13/03/2019.





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fox: 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

J-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: ALIF I

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000036600

Date et référence de l'agrément

: 17/12/2018, GP18148

Date de création

: 28/05/2007

Siège social

: 101 Boulevard Mohammed Zerktouni, Casablanca

Durée de vie

: 99 ans

Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Youssef CHARAF-EDDINE

Exercice social

: 01^{er} janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire sise à 101, Boulevard

Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par Othmane TAJEDDINE

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mme Kaoutar BENNANI	05 22 99 71 71

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par Bahaa SAAÏDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.1

Sensibilité max

: 10

Indice de référence

: 50% MBI Moyen Terme + 50% MBI Moyen Long Terme tels que

publiés par BMCE BANK.

 Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et longe terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Obligations Moyen et Long Terme".

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM "Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain.

Le fonds pourra investir dans :

- Les titres émis par l'Etat Marocain et les titres garantis par l'Etat Marocain ;
- Actions;
- Les obligations subordonnées ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;
- Obligations et Titres de créances Négociables ;
- Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation;
- Actions et parts d'OPCVM;
- Opérations de pension ;
- Prêt-emprunt de titres ;
- Dépôts à terme.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : Institutionnels (Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires SGFG).

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 15/05/2008.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

5

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - Les cas d'exonération : ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
- Frais de gestion :
 - 2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Commissaire aux comptes	20 000,00 DHS HT	
2- Publication	Selon tarification en vigueur	
3- Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3 600,00 DHS HT	
4- Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur	
5 -AMMC	0,025% HT	
6- Dépositaire	0,01% HT	
7- Prestation de la société de gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6	